

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENEOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1**
N° de délibération : **2025-87**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	27	27	0	0	0

Rapporteur : Cathy VIENNE

Le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2025 du budget annexe VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE lors de sa séance du 14 avril 2025.

Afin d'ajuster au mieux les crédits nécessaires avec la nomenclature comptable M4, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2025 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
66	661133	27 106,52 €	70	707	27 106,52 €
TOTAL		27 106,52 €	TOTAL		27 106,52 €

La commission « Urbanisme & Projets » du 13.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances/Affaires générales » du 23.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** la Décision Modificative n°1 au budget 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 08:34:35 +0200
Ref:9049167-13619340-1-D
Signature numérique
le Maire